Janvier 2011

snmh.fo@fosps.com

SOMMAIRE

Déclaration du SNMH-FO ..... Page 1

Le CNG : recherche d'affectation et plan de licenciement des PH ..... Page 3

Le Compte Epargne Temps : Lettre au Ministre de la Santé ..... Page 5

Avis de décès ..... Page 6

Composition du bureau national SNMH-FO ..... Page 7

Les brèves du SNMH ..... Page 7

Bulletin d'adhésion ..... Page 8

Déclaration du SNMH-F0

A l'occasion de son Assemblée générale annuelle réunie à Paris le 19 novembre 2010, juste après que la Loi sur les retraites soit promulguée, le SNMH-FO tient à faire la déclaration solennelle suivante.

Le SNMH-FO s'est prononcé pour le retrait de ce projet de loi qui touche aussi les médecins, comme nous nous en sommes expliqués.

La défense du régime des retraites est des plus importantes, car il constitue pour tous ceux qui travaillent dans le public et le privé un droit chèrement acquis, leur permettant pour eux et leur famille la possibilité de vivre. C'est un droit inséparable de nos statuts et du droit à la santé.

Des millions de personnes lors des journées de grèves et de manifestations ont clairement exprimé leur refus de cette loi avec une détermination rarement vue. La fédération Force Ouvrière des services publics et des services de santé a bien fait de préciser « *le mouvement aurait été encore plus fort et plus unifié par un appel à la grève interprofessionnelle. Force ouvrière l'a systématiquement proposé aux autres syndicats* ».

La situation dans les hôpitaux n'a jamais été aussi désastreuse, du fait du manque de personnel et de médecins, de la fermetures de lits, de services, d'hôpitaux et d'une désorganisation de ce qui fonctionnait, résultant de l'application de la loi HPST.

Limités dans leurs moyens de soigner, les médecins sont de plus en plus soumis à des contraintes d'objectifs de nature purement financière et comptable, étrangères aux obligations de soins qu'ils doivent à leurs malades.

Tous les médecins hospitaliers et tous les hôpitaux sont touchés, des plus grands hôpitaux universitaires aux hôpitaux généraux. Ce sont toutes les bases de notre système d'hôpitaux publics et de CHU tant prisé à l'étranger qui sont sapées.

Les conséquences de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) se manifestent jour après jour depuis sa promulgation en juillet 2009.

De mars à juin 2009, durant la période qui a précédé la présentation de cette loi au Parlement puis sa discussion, les médecins se sont mobilisés pour dire leur opposition à celle-ci. Dans tout le territoire les manifestations avaient rassemblé comme jamais médecins et personnels des hôpitaux avec leurs organisations syndicales.

Le SNMH-FO dès qu'il avait pu en faire l'analyse s'était clairement prononcé pour le retrait de ce projet de loi qui contenait la destruction du statut juridique des hôpitaux, des services hospitaliers, des CME … et celle du statut juridique des praticiens hospitaliers, l'instauration de statuts précaires pour les médecins dans l'objectif de soumettre l'hôpital public et les malades à des réductions drastiques de moyens fixés par un ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance-Maladie) à la baisse.
Le caractère national de notre système de santé et des droits aux soins est cassé par l'instauration des ARS qui fixent des ORDAM (Objectif Régional des Dépenses de l'Assurance-Maladie).

16 mois après la promulgation de la loi la situation est pire qu'on ne pouvait l'imaginer !

La mise en place des « Territoires de santé » instaurés par la loi HPST, c'est à Paris, suite à la décision de son Conseil d'Administration du 3 juillet 2009, le démantèlement de l'AP-HP. Ses 37 établissements de plein droit sont regroupés en 12 groupes dans l'objectif avoué par le précédent directeur général M. Benoît Leclercq de réduire les personnels paramédicaux et médicaux. Dans cette restructuration il y a notamment la volonté de fermer un hôpital pédiatrique prestigieux : Trousseau.

La dangerosité de ces plans a été soulignée par de nombreux responsables de services qui se sont adressés au directeur général de l'AP-HP ainsi qu'au ministre et aux plus hauts responsables de l'Etat. Contre la volonté des personnels et des médecins de cet hôpital son démantèlement vient d'être confirmé. Un « jury d'experts » curieusement présidé par celui qui était le directeur général de l'AP-HP a recommandé le transfert de la plupart des activités spécialisées de cet hôpital. Si ces recommandations devaient être appliquées, l'hôpital Trousseau serait privé de compétences essentielles pour les soins pédiatriques spécialisés, pour l'enseignement et la recherche.

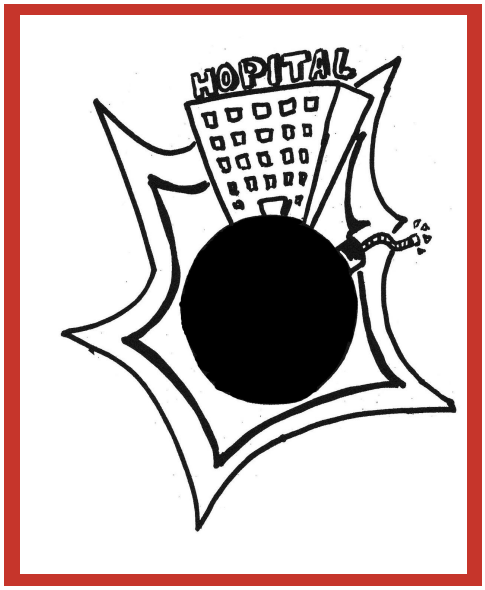

La mise en place de ces restructurations ont et auront des effets délétères dramatiques sur les personnels soignants et les médecins en désorganisant les équipes qui fonctionnaient au service des malades depuis des années.

Tout récemment 120 médecins de l'hôpital Tenon se sont adressés à la nouvelle directrice générale de l'AP-HP Mme Mireille Faugère pour lui dire : *« la situation que nous connaissons met en péril quotidiennement la qualité des soins, et dans certains cas la vie des patients. A ce jour, la pénurie d'IDE est telle qu'il arrive que des salles de 20 à 30 patients nécessitant des soins importants en raison de leur âge et de leurs co-morbidités, soient confiées à une seule infirmière, souvent une intérimaire, puisque la suppléance a quasiment disparu. Les huit lits fermés en Oncologie obligent au maintien à domicile des patients qui nécessitent des soins de support hospitalier. Un grand nombre des 36 patients qui ont du être dirigés vers d'autres centres de dialyse se plaignent de modifications importantes de la prise en charge thérapeutique et de l'éloignement de leur domicile amenant à des retours tardifs après minuit.*

Le service des urgences est toujours en grande difficulté…. Les IDE ont exercé leur droit de retrait le vendredi 5 novembre parce qu'elles n'étaient pas suffisamment nombreuses pour travailler dans des conditions de sécurité pour les patients. Le lendemain, quatre d'entre elles étaient en arrêt de maladie. Monsieur le Directeur, en accord avec le Chef de Service des Urgences, a demandé à votre administrateur de garde qu'un délestage des urgences soit organisé jusqu'au 8 novembre. Nous avons appris que cette demande avait été rejetée, probablement parce que les hôpitaux voisins n'ont pas la capacité d'accueillir les 120 passages par jour de l'hôpital Tenon. »....

A Lyon, Marseille, Nancy …… des situations identiques existent.

Citons aussi la fermeture du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret, celle du service d'Odontologie de l'hôpital Nord de Marseille qui résultent elles aussi de l'application de la Loi HPST et de la mise en place des territoires de santé.

Il en est de même de la restructuration de la biologie.

Au même moment, dans les hôpitaux médecins et personnels eux aussi résistent et se mobilisent contre les mesures d'application de la Loi HPST et expriment leur refus de celle-ci.

Comment avancer dans ce mouvement de résistance ? Comment se faire entendre ?

Face à toutes ces attaques de la loi HPST comme :

- la parution récente des décrets concernant la modification du statut de Praticien hospitalier.
- la parution du décret d'application concernant « *les cliniciens hospitaliers* », praticiens recrutés par les directeurs d'hôpitaux sur des contrats d'objectifs quantitatifs et qualitatifs avec une part variable de rémunération liée à la réalisation de ces contrats.
- la parution du décret modifiant les prérogatives des CME, les dépossédant de proposer les orientations médicales et le recrutement des médecins dans les hôpitaux.

Le SNMH-FO comme syndicat défendant les médecins et l'hôpital public entend plus que jamais, réaffirmer son exigence d'abrogation de ces décrets car il s'agit de défendre notre statut qui garantit encore notre indépendance professionnelle.

Contre la mise en recherche d'affectation de médecins au Centre National de Gestion, le SNMH FO exige :

- **que tous les médecins, actuellement dans cette situation, aient un poste dans leur discipline et correspondant à leurs vœux.**

Face aux restructurations résultant de l'application de la loi HPST, comme par exemple à l'AP-HP, le SNMH-FO exige :

- **le maintien des services d'urgence existants avec les moyens en personnels médical et para médical.**
- **le maintien des laboratoires existants avec les moyens en personnels médical et para médical.**

Pour obtenir ces revendications il appelle les médecins à s'unir aux personnels hospitaliers.

Le SNMH-FO exige aussi :

- **le maintien des services de garde, contre leurs restructurations, un seul par département, comme annoncé par le Directeur de l'ARS de l'Ile-de-France.**
- **la non fermeture des services pratiquant les IVG.**
- **la non fermeture des services d'Odontologie présents dans les grandes villes universitaires.**
- **l'arrêt des mesures de Numerus clausus qui ont amené à la diminution drastique du nombre de médecins qui manquent cruellement à ce jour et dont la pénurie majeure est prévue pour les années à venir, servant de « justifications » aux contre-réformes actuelles.**

Pour le secteur PSPH (participant au service public hospitalier), le SNMH-FO luttera contre la casse de ces hôpitaux et de son personnel qu'envisage la FEHAP, avec un énième projet de révision de la convention collective : Force Ouvrière Santé a déjà réussi à rallier les autres syndicats pour faire cesser des « groupes de travail » instaurés par la fédération patronale en lieu et place des commissions paritaires. Notre syndicat n'acceptera aucune mesure de restructuration conventionnelle en vue « d'amélioration des marges » que veut récupérer la FEHAP. Nos revendications sont simples et claires :

- Retrait du projet de révision de la Convention Collective Nationale 51.
- Maintien et amélioration de la convention collective.
- Augmentation des salaires du personnel médical et de soins.

Le SNMH-FO s'adresse aux médecins hospitaliers, à leurs syndicats, à leurs organisations professionnelles : il est prêt pour agir avec eux, sur toutes initiatives qui iraient dans ce sens.

Alors que M. Xavier Bertrand vient d'être nommé comme nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, le SNMH-FO demande à être reçu par ce dernier.

Le Centre National de Gestion (CNG): La recherche d'affectation et le plan de licenciements des praticiens hospitaliers

C'est à la demande du SNMH FO qu'une rencontre avec D.TOUPILLIER (Directrice générale du CNG) et E.RIQUIER (Adjoint au chef de département des Praticiens hospitaliers) a eu lieu le 29 octobre 2010.

Le SNMH-FO était représenté par Paul David Castro, Jean Devignes, Olivier Varnet, membres du bureau national. La rencontre a duré plus d'une heure et demi et nous ne prétendons pas en faire un compte rendu exhaustif.

Nous ferons état de la situation « mise en recherche d'affectation » existant depuis la création du CNG. Les autres points abordés feront part de communications ultérieures.

Mme Toupillier et Mr Riquier ont tenus à nous faire part du rôle du CNG: il nous a été présenté comme gérant l'aspect statutaire de la carrière des PH, des Directeurs des hôpitaux et des directeurs de soin.

Personnels gérés:

- **42 000** praticiens hospitaliers à temps plein et à temps partiel
- **5 000** personnels de direction dont 3 500 directeurs d'hôpital et 1 500 directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social (D3S)
- **30** conseillers généraux des établissements de santé.

Une des questions principales a été la position de recherche d'affectation (RA). Le CNG possède un

dispositif d'« accompagnement » pour les PH (ou directeurs) mis en position de recherche d'affectation (RA) ou hors recherche d'affectation (HRA).

La mise en situation de recherche d'affectation est une position statutaire qui ne peut se faire que dans le cadre de la fermeture ou de la suppression de poste d'un service, ce sont les restructurations hospitalières en cours ou à venir qui justifient ce dispositif. Un praticien en RA est toujours titulaire mais sans poste…Pendant cette période, le dispositif d'accompagnement est censé pouvoir l'aider à se reconvertir, se former, changer d'orientation, pour enfin trouver au bout de deux ans au plus un poste. Le CNG appelle cela des «prestation d'accompagnement»: «formation», «mission», «bilan projet», «coaching», «mobilité». Il nous a été présenté comme un dispositif efficace, capable d'aider les PH dans leurs projets de reconversion professionnelle à trouver leur place, leur vraie place...

L'analyse des chiffres issus des documents qui nous ont étés remis rend un peu moins idyllique ce dispositif. *(sources : « Bilan d'activité 2009 » et « Bilan du dispositif d'accompagnement des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière au 1er septembre 2010 » CNG, Octobre 2010).*

En effet, un certain nombre d'imprécisions ou d'oublis sont apparus à l'analyse de ces documents et nous sommes contraints d'en faire état, car ce sont justement **de plans de licenciement des PH** dont il s'agit.

Parmi les éléments objectifs donnés par le rapport d'activité 2009, on apprend qu'il existait le 1er janvier 2010, **9872 postes de PH temps plein budgétés et non pourvus**, soit **22,2% des postes**.

Avec ces chiffres, il est difficile de comprendre qu'il soit envisagé des licenciements de médecins...

C'est pourtant ce qui est fait. Il existe des engagements chiffrés de la part du CNG («COP: contrat d'objectif et de performance») pour 2010-2013 à ne pas dépasser **30% mise en disponibilité d'office (licenciement)** - source: *Bilan du dispositif d'accompagnement des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière au 1er septembre 2010.*

Que veut dire un « contrat d'objectif et de performance » de 30% de licenciement ?

Des médecins à qui rien n'est reproché au niveau professionnel (les dispositifs d'insuffisances professionnelles et disciplinaires existent toujours) doivent être licenciés pour restructurations hospitalières.

Et la machine a commencé à se mettre en marche : sur les 8 PH sortis de RA depuis le début du dispositif:

- 4 ont été repositionnés dans la fonction publique hospitalière (FPH) (50%)
- 1 a été repositionné hors FPH (exercice libéral) (12,5%)
- 1 a été émis en retraite (12,5%)
- **2 mis en disponibilité d'office (licenciés) (25%)**

Le CNG dans son document parle de 88% de taux de «repositionnement dans un emploi» et de 8% (seulement) de disponibilité d'office car il mélange les directeurs d'hôpitaux, les D3S (dont aucun n'ont étés mis en disponibilité d'office) et les PH (qui seuls l'ont été). Par ailleurs, il est à apprécier que le CNG considère que le «repositionnement» d'un PH titulaire en secteur libéral fait partie des objectifs de la RA.

La population de médecins sortis de RA est certes très mince mais au 1er septembre 2010, 45 PH étaient en RA. Combien seront licenciés?

L'objectif de ne pas dépasser 30% de licenciements alors que les grands plans de restructuration sont à venir et que sur le peu de PH déjà « traités » 25% ont été licenciés et seuls 50% ont retrouvés un poste à l'hôpital, sera-t-il tenu ?

Avec 9872 postes de temps plein budgetés et non pourvus, comment TOUS les PH ne pourraient ils pas tous avoir un poste dans leur discipline et correspondant à leurs vœux ?

Contre la mise en recherche d'affectation de médecins au Centre National de Gestion, le SNMH FO exige que tous les médecins, actuellement dans cette situation, aient un poste dans leur discipline et correspondant à leurs vœux.

Dr Olivier VARNET

2012: LES COMPTES EPARGNES TEMPS REMIS A ZERO ....??

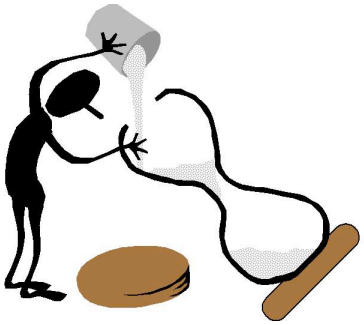

LE SNMH-FO écrit à Mr Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé !

Paris, le 25/01/2011

Objet : Solde des CET des Praticiens Hospitaliers

Monsieur le Ministre,

Le SNMH force ouvrière tient à attirer votre attention sur le problème suivant : les comptes épargnes temps (CET) applicables aux praticiens hospitaliers des établissements publics de santé ont été crées en 2002. Dans le contexte de la réglementation en vigueur, ils devraient être soldés en 2012 pour les praticiens, à l'exception de ceux ayant l'âge de 55 ans qui ont le choix de garder leur CET en prévision de leur départ à la retraite. Mais le nombre de jours accumulés depuis 10 ans par l'ensemble de nos confrères et la situation actuelle des établissements en terme de démographie médicale et de permanence de soin ne leur permettent pas à l'évidence, de solder leurs comptes.

Le SNMH-FO souhaite que les praticiens hospitaliers ne soient pas finalement lésés par ce dispositif. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître vos intentions quant à la résolution de ce problème sérieux et urgent qui interroge fortement toute la profession.

En ce qui nous concerne, le SNMH-FO est très attaché à ce qu'aucun praticien hospitalier ne perde en 2012 les droits acquis à l'occasion des mesures de réduction du temps de travail prises en 2002. Concernant l'éventualité d'une rémunération des jours de CET (déjà utilisée il y a quelques années pour réduire le volume des comptes épargnes), le SNMH-FO se prononce pour le maintien de la liberté de choix des praticiens entre rémunération et maintien des jours de congés sur le CET au-delà de 10 ans prévus initialement.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération respectueuse.

Dr François Paraire
Secrétaire Général du SNMH FO

Nous vous tiendrons au courant de la réponse dans un prochain bulletin.....

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de notre camarade et ami Jean-Marie Bellot.

Comme secrétaire général de notre Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force-ouvrière, il a toujours suivi avec attention l'activité du syndicat des médecins hospitaliers Force-ouvrière, le SNMH-FO. Il nous a encouragé et aidé dans l'action syndicale de défense du statut des médecins hospitaliers et de l'indépendance professionnelle, qui sont inséparables des droits pour les malades à se faire soigner à l'hôpital public.

Ses qualités de dirigeant syndical, de grand orateur sachant toucher son auditoire aussi bien aux différents niveaux de notre Confédération que devant des regroupements de masse, ses rappels aux principes fondamentaux du syndicalisme libre et indépendant ont été pour nous un exemple et un motif de fierté.

Fierté d'appartenir à la fédération qu'il a longtemps dirigé, de l'avoir côtoyé, d'avoir été écouté avec ses réponses pertinentes et chaleureuses.

Nous avons en mémoire ses interventions du dernier Congrès de notre Fédération à Marseille en novembre 2007, celles d'un constructeur du syndicat et d'un humaniste.

Nous adressons nos très sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et petits enfants.

Jean- Marie, reçois notre salut, celui du dévouement que tu as toujours donné à la cause du syndicalisme libre et indépendant.

Pour le Bureau national du SNMH FO
Dr François Paraire
Secrétaire Général du SNMH FO

Le 30 décembre 2010

Bureau national du SNMH-FO
élu lors de l'assemblée générale du vendredi 19 novembre 2010

François PARAIRE, Secrétaire général,
Médecine légale, Anatomie pathologique, AP-HP CHU Raymond Poincaré, Garches, francois.paraire@rpc.aphp.fr
Jean-Louis GERMAIN, Trésorier,
Anesthésie-réanimation, AP-HP CHU Jean Verdier , Bondy, jean-louis.germain@jvr.aphp.fr

Jean-Jacques BONFIL, Orthodontie, Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, Hôpital Nord, jbonfil@ap-hm.fr
Heiner BRINNEL, Médecine générale-addictologie, Hôpital de L'Arbresle, heiner@brinnel.com
Paul-David CASTRO, Gynécologie-obstétrique, Centre hospitalier de Creil, pdavid.castro@ch-creil.fr
Jean DEVIGNES, Biologie médicale, CHU Nancy, jean.devignes@aliceadsl.fr
Dominique DOURY, Pharmacie, Centre hospitalier de Gonesse, dominique.doury@ch-gonesse.fr
Marc LAGIER, Gériatrie, Centre hospitalier de Chinon, m.lagier@ch-chinon.fr
Christian PIZZUTTI, Médecine Générale, Hospices Civils de Lyon, pizzutti_stef@hotmail.com
Luc RUYNAT, Anesthésie-réanimation, Hospices Civils de Lyon, luc.ruynat@chu-lyon.fr
Abdelkrim SID AMAR, Cancérologie, Centre hospitalier de Gonesse, abdel.sidamar@laposte.net
Olivier VARNET, Neurologie, Centre hospitalier de Gonesse, medecins-fo-gonesse@orange.fr
Cyrille VENET, Anesthésie-réanimation, Centre hospitalier de Voiron, snmhfo.isere@yahoo.

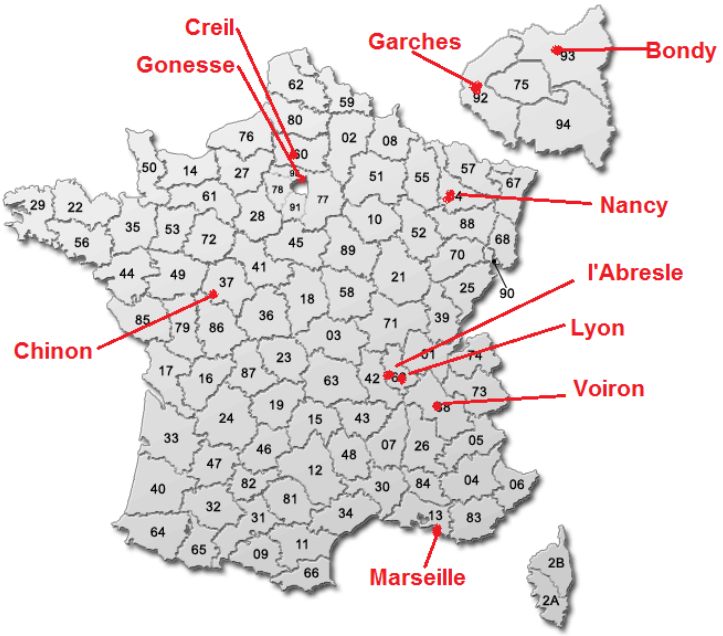

Les brèves....

A l'occasion de son assemblée annuelle, le SNMH-FO s'est vu s'agrandir de deux nouvelles sections :

Section de Gonesse (95) : medecins-fo-gonesse@orange.fr
Section de la Creuse (23) : snmhfo23@ch-gueret.fr

Souhaitons leur bonne continuation...

Pour la défense de nos statuts et de l'indépendance professionnelle,
Contre les décisions arbitraires,
Adhérez au SNMH-FO !

Le décret du 30 avril 2010 sur les CME rend plus que jamais nécessaire l'existence d'un syndicat de médecins, libre et indépendant.

Le décret sur les CME modifie fondamentalement les relations entre les médecins hospitaliers et la direction des hôpitaux. Toute décision importante concernant les médecins devait passer par la CME. Dorénavant, chaque médecin peut se retrouver seul face au directeur pour être destitué de son poste, sans même que le président de CME, et à fortiori la CME n'en soit informés avant la prise de décision.

La nomination des médecins ne dépendant plus que de la décision administrative des directeurs d'hôpitaux, tous les arbitraires sont possibles. Tel chef de service ou de pôle n'aurait plus que le directeur comme interlocuteur concernant la nomination, le renouvellement, la fin de la période probatoire d'un praticien, sans avoir à passer par le filtre modérateur de la communauté médicale.

Le SNMH-FO défend et défendre les collègues mis en difficulté du fait de décisions arbitraires prises par les directeurs d'hôpitaux concernant leur situation statutaire.

Vous pouvez prendre contact avec les médecins suivants :

Paul David : pdavid.castro@ch-creil.fr / 06-25-66-29-69
Jean Devignes : jean.devignes@aliceadsl.fr / 06-81-64-08-51
Dominique Doury :dominique.doury@ch-gonesse.fr / 01-34-53-21-04

Bulletin Adhésion SNMH-FO

50 % du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.

Nom : …….....
Prénom : …….....
Statut actuel : ……
Spécialité d'exercice : …….....
Adresse où vous voulez recevoir les courriers syndicaux :
…….....
……..
…….....
Tel :……...
Fax :……..
Mail :……
A retourner accompagné du règlement (à l'ordre du SNMH-FORCE OUVRIERE) à :
Dr Jean-Louis GERMAIN ,13 allée du Château d'Eau 93340 LE RAINCY
jean-louis.germain@jvr.ap-hop-paris.fr

TARIFS 2011
PH Temps Plein : 185 Euros
PH Temps Partiel, Assistants, Attachés Temps Plein : 115 Euros
Internes, Attachés temps partiel, retraités : 85 Euros